Titre :	Référence : **ANCESTRAMIL**
DECRET IMPERIAL QUI SUPPRIME LES 7ème ET 8ème ESCADRONS DES TROIS REGIMENTS DE CHASSEURS D'AFRIQUE **23 mai 1856**	**Organisation**
Auteur :	Origine : **S.H.D.** **P.N.**
Référence : **EXTRAIT DE L'HISTORIQUE DU 2ème REGIMENT DE CHASSEURS D'AFRIQUE** **4 M 163**	Transcripteur : *Voir historique* Date : **2007**

Ancestramil

DECRET IMPERIAL QUI SUPPRIME LES 7ème ET 8ème ESCADRONS DES TROIS REGIMENTS DE CHASSEURS D'AFRIQUE

1856

Paris le 23 Mai 1856,
NAPOLEON … …
Vu… …. Etc.
Considérant que les circonstances de guerre qui avaient motivé la création de ces 7ème et 8ème escadrons ayant cessé d'exister il n'y a pas lieu de maintenir les régiments de Chasseurs d'Afrique dans les conditions anormales où ils avaient été transitoirement placés.
Sur le rapport etc.… …
Avons décrété et décrétons

Mai 2007

Art 1°

Les 7ème et 8ème escadrons des 1er 2ème et 3ème régiments de Chasseurs d'Afrique sont supprimés.

Art 2°

Le quatrième emploi de Chef d'Escadrons
Le quatrième emploi de Capitaine adjudant-major
Le troisième emploi de médecin aide Major
Le troisième emploi d'aide Vétérinaire
Le cinquième emploi d'Adjudant sous-officier
Qui avaient été créés dans chacun de ces régiments par le Décret précité du 27 Juin 1855.

Art 3°

Les Officiers dont les emplois se trouvent supprimés seront mis en non activité par licenciement pour être placés immédiatement ou dans le plus bref délai possible soit dans les régiments de cavalerie de la garde impériale de nouvelle formation, soit dans d'autres corps de cavalerie.

Art 4°

Les Officiers licenciés seront indemnisés de leurs frais de nouvel équipement à l'exception de ceux qui sur leur demande seront admis dans les régiments de la garde impériale ou qui pourront être maintenus dans les régiments de Chasseurs d'Afrique.

Ancestramil